

DEKRA INDUSTRIAL SAS

**ATTESTATION DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE MISE EN SECURITE
POUR DES INSTALLATIONS MISES A L'ARRET DEFINITIF
(Mission ATTES-SECUR selon l'arrêté du 9 février 2022)**

KOMORI CHAMBON

Site : 1, avenue Louis Antériou – LA VOULTE-SUR-RHONE (07)



DEKRA INDUSTRIAL SAS
Domaine Vallée Verte – Bât Bourbon 1
Rue de la Vallée Verte – BP40038
13011 MARSEILLE

Siret : 433 250 834 01273

Affaire n° : 54193823
Chef de projets / rédacteur
Virginie BROUARD

Superviseur
Fabien NEX





Les prestations d'études, assistance et contrôle (domaine A) et ingénierie des travaux de réhabilitation (domaine B) relatifs aux activités Sites et Sols Pollués de DEKRA Industrial SAS sont certifiées par le LNE suivant le référentiel de certification de service des prestataires dans le domaine des sites et sols pollués. Plus d'information sur www.lne.fr

Modifications et évolutions

Date	Indice	Modifications apportées
24/09/2024	1	Version initiale

IDENTIFICATION

DONNEUR D'ORDRE	KOMORI CHAMBON 1, avenue Louis Antériou 07 800 La Voulte-sur-Rhône		
INTERLOCUTEUR	Mme MONNET Isabelle Assistante		
SITE	1, avenue Louis Antériou 07 800 La Voulte-sur-Rhône		
TYPE D'ETUDE	Attestation de mise en œuvre des mesures de mise en sécurité pour des installations mises à l'arrêt définitif		
MISSIONS	ATTES-SECUR selon l'arrêté du 9 février 2022		
N° D'AFFAIRE	54193823		
MOTS CLES	Cessation d'activité, peinture, ATTES		
VERSIONS	1	24/09/2024	Version initiale
	-	-	-
CHEF DE PROJET / REDACTEUR	Virginie BROUARD		
SUPERVISEUR	Fabien NEX		

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	5
1.1	Contexte	5
1.2	Contenu de l'étude	5
2	DONNEES D'ENTREE	6
2.1	Sources d'informations consultées	6
2.2	Présentation de la zone d'étude	7
2.3	Activités exercées	9
2.4	Situation vis-à-vis des Installations Classées pour la protection de l'Environnement (ICPE)	9
3	VISITE DE LA ZONE D'ETUDE ET DE SES ENVIRONS	11
3.1	Date de visite et personnes rencontrées	11
3.2	Situation de la zone et description de son environnement proche	11
3.3	Occupations et usages de la zone d'étude	12
3.4	Evaluation du risque de pollution des sols et du sous-sol lié à l'état actuel de la zone	13
4	DISPOSITIONS PREVUES AU MOMENT DE LA CESSATION D'ACTIVITE	14
5	MESURES DE MISE EN SECURITE MISES EN ŒUVRE	15
5.1	Dispositions relatives à la limitation ou interdiction des accès	15
5.2	Risques de pollution des milieux	15
5.3	Risques d'incendie et d'explosion	15
6	ADEQUATION DES MESURES DE MISES EN SECURITE REALISEES AVEC CELLES PREVUES LORS DE LA NOTIFICATION	16
7	SYNTHESE DES DONNEES ENVIRONNEMENTALES DISPONIBLES	17
7.1	Synthèse de l'étude DEKRA n°54193823 – Mémoire de réhabilitation, missions globales INFOS et DIAG	17
7.2	Analyse critique des documents examinés	19
8	ATTESTATION	21



TABLEAUX

Tableau 1 : Mission réalisée	5
Tableau 2 : Liste des organismes, personnes et bases de données consultés	6
Tableau 3 : Liste des documents examinés	6
Tableau 4 : Présentation de la zone d'étude	7
Tableau 5 : Mesures de mise en sécurité existantes au stade de la cessation	14

FIGURES

Figure 1 : Localisation géographique du site	7
Figure 2 : Vue aérienne du site.....	8
Figure 3 : Localisation cadastrale	9
Figure 4 : Description de l'environnement proche de la zone d'étude	11
Figure 5 : Séparateur d'hydrocarbures curé	12
Figure 6 : Emplacement de l'ancienne cabine de peinture qui a été évacuée	12
Figure 7 : Localisation des impacts sur vue aérienne.....	19

ANNEXES

- Annexe 1 : Récépissé de Déclaration (9 pages)
- Annexe 2 : Notification de cessation d'activité (4 pages)
- Annexe 3 : Preuve cession cabine de peinture (2 pages)



1 INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE

La société KOMORI-CHAMBON exploite une ICPE soumise à déclaration pour les rubriques 2560 (travail des métaux) et 2940 (application de peinture) au 1 avenue Louis Antériou sur la commune de La Voulte-sur-Rhône (07).

Dans le cadre de la vente d'une partie de parcelle ayant accueilli une activité de peinture cessée en 1990 et dont les installations ont été démantelées, le client a procédé à la notification de cessation en ligne. A l'issue de cette démarche, la DREAL demande à KOMORI CHAMBON de faire attester de la mise en œuvre des mesures relatives à la mise en sécurité. La rubrique 2560 sera poursuivie avec un nouvel exploitant dont le changement devra être effectué auprès de la DREAL. Ainsi, l'activité 2560 n'est pas prise en considération dans le périmètre de la cessation d'activité.

Le client a donc mandaté DEKRA afin de réaliser les missions suivantes :

- Audit environnemental (missions globales INFOS et DIAG selon la norme NF X 31-620-2 – réf. 54193823) ;
- Validation de la mise en sécurité du site et réalisation de l'attestation associée (mission ATTES-SECUR).

Le présent document constitue une mission ATTES-SECUR selon l'arrêté du 9 février 2022 : « mise en œuvre des mesures de mise en sécurité pour des ICPE mises à l'arrêt définitif (R. 512 39 1, R. 512 46 25 et R. 512 66 1) » qui concerne la mise à l'arrêt des activités soumises à la rubrique ICPE 2921.

Cette attestation garantit de la mise en œuvre des mesures de sécurité. Pour cela, le présent document comporte une vérification de :

- L'évacuation des produits dangereux et des déchets présents,
- L'interdiction ou de la limitation d'accès au site,
- La suppression des risques d'incendie et d'explosion,
- La surveillance des effets de l'installation sur son environnement, en tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux.

1.2 CONTENU DE L'ÉTUDE

La présente étude est réalisée selon l'Arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de certification prévues aux articles L. 556-1 et L. 556-2 du code de l'environnement, le référentiel, les modalités d'audit, les conditions d'accréditation des organismes certificateurs et les conditions d'équivalence prévus aux articles R. 512-39-1, R. 512-39-3, R. 512-46-25, R. 512-46-27, R. 512-66-1 et R. 515-106 du code de l'environnement, ainsi que les modèles d'attestation prévus aux articles R. 556-3 et R. 512-75-2 du code de l'environnement.

Le tableau suivant détaille la prestation effectuée dans le cadre de la présente mission.

Tableau 1 : Mission réalisée

Prestation – selon arrêté du 9 février 2022	Objectif
ATTES-SECUR : attestation de mise en œuvre des mesures de mise en sécurité pour des ICPE mises à l'arrêt définitif (R. 512 39 1, R. 512 46 25 et R. 512 66 1)	Garantir la mise en œuvre des mesures de mise en sécurité pour des ICPE mises à l'arrêt définitif



2 DONNEES D'ENTREE

2.1 SOURCES D'INFORMATIONS CONSULTEES

Les organismes, personnes ou bases de données consultés pour la rédaction du présent rapport sont détaillés dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Liste des organismes, personnes et bases de données consultés

SOURCE DE L'INFORMATION	DATE DU CONTACT OU DE CONSULTATION	DOCUMENT OU INFORMATION RECUEILLIE
Bases de données et sites internet consultés		
Site Géoportail de l'IGN (http://www.geoportail.fr)	Septembre 2024	Cartes de la zone d'étude, photographie aérienne
Site Cadastre (http://www.cadastre.gouv.fr)	Septembre 2024	Parcelles cadastrales du secteur d'étude
Organismes consultés		
-	-	-
Personnes contactées ou interviewées		
Mme MONNET (KOMORI CHAMBON)	26/07/2024	Visite de site, transmission de documents
Documents examinés (cf. liste dans le tableau ci-dessous)		

Les documents examinés dans le cadre de la présente attestation sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Liste des documents examinés

Référence	Nom du document	Producteur	Date d'émission	Contenu du document
54193823	Audit environnemental (missions globales INFOS et DIAG)	DEKRA	24/09/2024	Etude historique et documentaire (A100 et A110 selon norme NF X 31-620-2) ; Etude de vulnérabilité (A120 selon norme NF X 31-620-2) Investigations sur les sols (A200 et A270 selon norme NF X 31-620-2)
-	Preuve de dépôt	KOMORI CHAMBON	10/10/2023	Notification de cessation d'activité de peinture 2940
-	Demande de désinvestissement	KOMORI CHAMBON	14/05/1997	Certificat de vente de la cabine de peinture à la Fonderie Jouve
-	Récépissé de déclaration	Préfecture de l'Ardèche	09/08/1989	Récépissé de déclaration des activités de peinture et travail des métaux

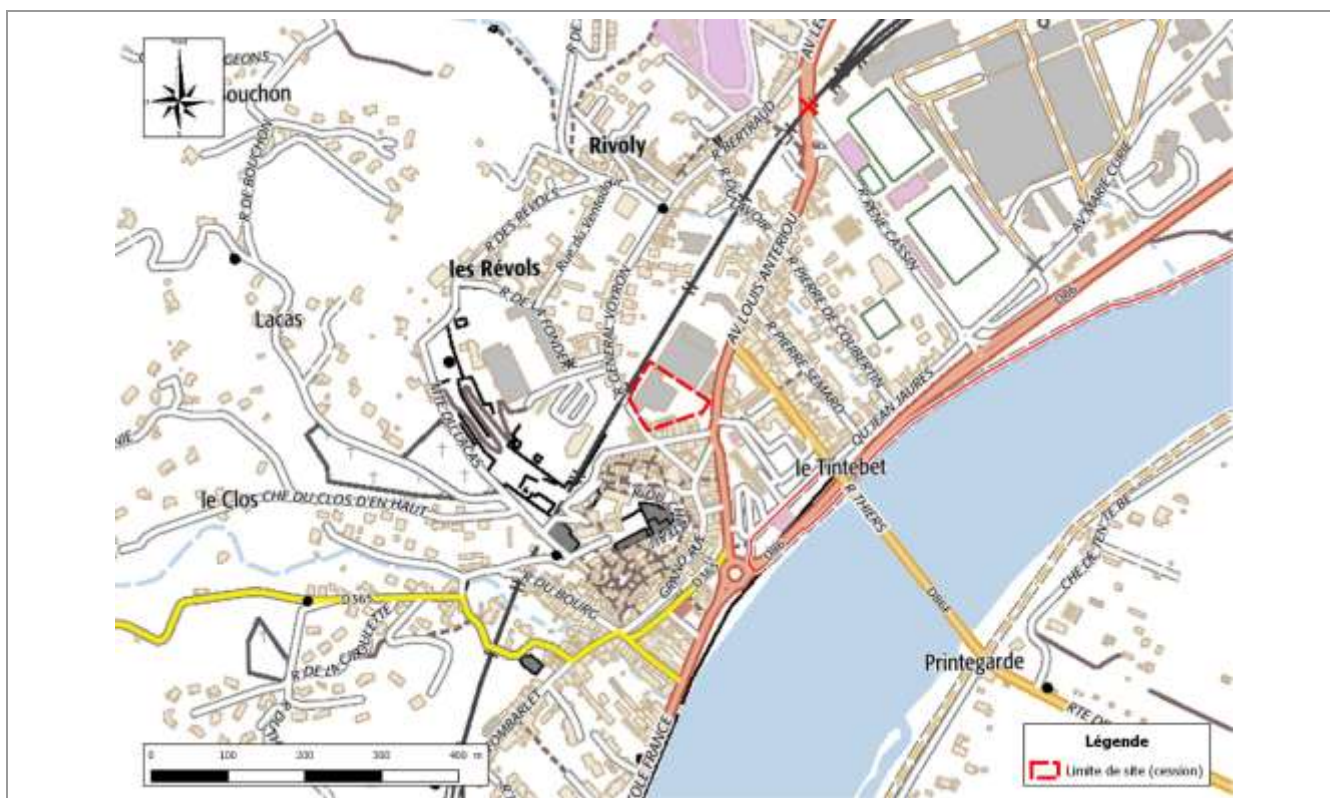



2.2 PRÉSENTATION DE LA ZONE D'ETUDE

La zone à l'étude correspond à une partie du site KOMORI CHAMBON qui a accueilli la cabine de peinture, implanté 1 avenue Louis Antériou sur la commune de La Voulte-sur-Rhône (07). Les principales caractéristiques de la zone d'étude sont détaillées ci-dessous :

Tableau 4 : Présentation de la zone d'étude

ADRESSE POSTALE	KOMORI CHAMBON 1 avenue Louis Antériou La Voulte-sur-Rhône (07)
REFERENCES CADASTRALES	Partie de la parcelle n°100 de la section AL
COORDONNEES DU CENTROÏDE DU SITE (EN LAMBERT 93)	X : ~ 840 786 m Y : ~ 6 413 004 m
ALTITUDE	+ 95 NGF
SUPERFICIE	Environ 60 m ²
ENVIRONNEMENT	Résidentiel
PLAN LOCAL D'URBANISME	La zone d'étude se situe dans le secteur UI, correspondant à une zone réservée à la gestion et au développement des activités économiques.



	KOMORI CHAMBON – La Voulte-sur-Rhône (07)							
	Figure 1 : Localisation géographique du site	<table border="1"> <tr> <td>Référence :</td> <td>54193823</td> </tr> <tr> <td>Source :</td> <td>IGN via Géoportail</td> </tr> <tr> <td>Échelle :</td> <td>Cf. figure</td> </tr> </table>	Référence :	54193823	Source :	IGN via Géoportail	Échelle :	Cf. figure
	Référence :	54193823						
Source :	IGN via Géoportail							
Échelle :	Cf. figure							





KOMORI CHAMBON – La Voulte-sur-Rhône (07)

Figure 2 : Vue aérienne du site

Référence :	54193823
Source :	Géoservices
Échelle :	Cf. figure



KOMORI CHAMBON – La Voulte-sur-Rhône (07)

Figure 3 : Localisation cadastrale

Référence :	54193823
Source :	Géoportail
Échelle :	Cf. figure

2.3 ACTIVITÉS EXERCÉES

La zone d'étude correspondait à une usine de fabrication de machines à impression d'emballages alimentaires (activité de montage). Une activité de peinture (activité faisant l'objet de la présente cessation) était présente dans l'angle sud-ouest du bâtiment (de 1974 à 1990).

2.4 SITUATION VIS-À-VIS DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

Le site est en cessation partielle d'activité.

Plusieurs installations et activités exercées sur le site sont soumises aux dispositions de la loi du 19 juillet 1976 relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Le tableau ci-dessous précise le classement du site et la rubrique qui fait l'objet d'une cessation d'activité.

Tableau 5 : Synthèse des installations soumises à la réglementation ICPE

RUBRIQUES	DESIGNATION DES ACTIVITES	REGIME	GRANDEUR CARACTERISTIQUE	OBJET DE LA CESSATION D'ACTIVITE
2940	Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc	Déclaration	Supérieure à 10 kg/ j, mais inférieure ou égale à 100 kg/ j	Arrêt de l'activité en 1990 et vente de la cabine de peinture en 1997

3 VISITE DE LA ZONE D'ETUDE ET DE SES ENVIRONS

3.1 DATE DE VISITE ET PERSONNES RENCONTRÉES

La zone d'étude a été visitée par Mme BROUARD (Ingénieur sécurité et environnement – DEKRA) le 26 juillet 2024, en présence de Mme MONNET (Assistante KOMORI CHAMBON).

Le présent chapitre, synthétisant l'entièreté des informations collectées sur le terrain, fait office de compte-rendu de visite de site.

3.2 SITUATION DE LA ZONE ET DESCRIPTION DE SON ENVIRONNEMENT PROCHE

Situé au sein d'une zone résidentielle, le site est bordé:

- Au nord : par le reste de l'usine KOMORI CHAMBON ;
- A l'ouest : par la voie ferrée puis des habitations ;
- Au sud : par des habitations et commerces (pharmacie, restaurants, banques, magasin d'optique) ;
- A l'est : par des écoles et des habitations.



3.3 OCCUPATIONS ET USAGES DE LA ZONE D'ÉTUDE

L'usine fabrique des machines à impression d'emballages alimentaires. La zone d'étude correspond à une ancienne activité de peinture (partie dégraissage avec séparateur d'hydrocarbures et partie cabine de peinture). L'activité de peinture a été arrêtée en 1990. La peinture était contenue dans des pots et pulvérisée à l'aide d'un pistolet. Lors de la visite du 26 juillet 2024, il a pu être constaté que le séparateur d'hydrocarbures avait été entièrement curé et la cabine de peinture a été retirée.



Figure 5 : Séparateur d'hydrocarbures curé



Figure 6 : Emplacement de l'ancienne cabine de peinture qui a été évacuée

3.4 EVALUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS ET DU SOUS-SOL LIÉ À L'ÉTAT ACTUEL DE LA ZONE

3.4.1 CONSTATS

La visite de site n'a pas permis de mettre en évidence de pollution avérée des milieux souterrains au droit de la zone étudiée en lien avec l'activité classée.

3.4.2 MESURES DE MISE EN SÉCURITÉ IMMÉDIATE À L'ISSUE DE LA VISITE

Sur la base des observations réalisées lors de la visite et des informations fournies, aucune action immédiate de mise en sécurité n'apparaît nécessaire au niveau de la zone étudiée.

3.4.3 OUVRAGES À REBOUCHER

Aucun ouvrage de type puits ou forage à reboucher n'a été constaté le jour de la visite au droit de la zone concernée.

4 DISPOSITIONS PRÉVUES AU MOMENT DE LA CESSATION D'ACTIVITÉ

Les actions de mise en sécurité proposées au moment de la cessation d'activité de la rubrique 2940 sont détaillées dans le tableau suivant. La notification de cessation d'activité se trouve en Annexe 1.

Tableau 6 : Mesures de mise en sécurité existantes au stade de la cessation

ACTION DE MISE EN SECURITE	ACTION PREVUE PAR LE CLIENT	MESURE DE GESTION CONSTATEE
Evacuation des produits dangereux et gestion des déchets présents sur la zone d'étude	La cabine de peinture a été vendue	La cabine de peinture a bien été retirée. La cabine a été vendue en 1997 à la Fonderie Jouve (justificatif en annexe).
Interdictions ou limitations d'accès au site	Néant	Le site est clôturé et à accès réglementé.
Suppression risque incendie et explosion	Néant	Présence d'extincteurs et de caméras
Surveillance des effets de l'installation sur son environnement, tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux	Néant	Un diagnostic de la qualité des sols a été réalisé par DEKRA (réf. 54193823)
Mesures de gestion, de restriction d'usage, mesures de réhabilitation	Néant	DEKRA a préconisé des investigations complémentaires. La nécessité ou non de mettre en place des mesures de gestion sera établie ultérieurement.
Mesures destinées à placer les terrains de l'installation dans un état permettant un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation	Néant	Sans objet
Autres mesures prises ou prévues pour supprimer les dangers et inconvénients pour les terrains voisins non concernés par la cessation d'activité	Néant	Non nécessaire à l'issue du diagnostic réalisé par DEKRA

5 MESURES DE MISE EN SECURITE MISES EN ŒUVRE

Les dispositions existantes sont décrites ci-dessous. Ce bilan est réalisé sur la base de la visite de site réalisée le 26/07/2024.

5.1 DISPOSITIONS RELATIVES À LA LIMITATION OU INTERDICTION DES ACCÈS

Le site KOMORI CHAMBON est clôturé sur toute sa périphérie. Il n'est ainsi pas nécessaire d'interdire ou de limiter au-delà de ce qui est actuellement en vigueur les accès au site.

5.2 RISQUES DE POLLUTION DES MILIEUX

5.2.1 PRODUITS ET DECHETS DANGEREUX

Aucun produit dangereux ou déchet n'était présent au droit de la zone d'étude lors de la visite du site.

5.2.2 STRUCTURES SOUTERRAINES ET AÉRIENNES AYANT ACCUEILLI DES PRODUITS DANGEREUX

Un séparateur d'hydrocarbures relié au réseau de collecte des eaux pluviales est présent sur le site. Il a été vidangé (date inconnue). Aucun justificatif ne nous a été fourni.

5.2.3 SOURCES RADIOACTIVES

Sans objet : Aucune source radioactive n'a concerné la zone d'étude.

5.3 RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

5.3.1 EXISTENCE DE ZONE ATEX LIEE A LA PRESENCE DE POUSSIERES

Sans objet : La zone d'étude n'est pas concernée par le risque ATEX.

5.3.2 TUYAUTERIES, REACTEURS ET RESERVOIRS DE L'INSTALLATION AYANT ACCUEILLI DES LIQUIDES OU GAZ COMBUSTIBLES OU INFLAMMABLES

Sans objet : Aucune installation de ce type n'a concerné la zone d'étude.

5.3.3 ALIMENTATIONS EN GAZ ET LIQUIDES INFLAMMABLES DE L'INSTALLATION

Sans objet : La zone d'étude n'est pas concernée par ces alimentations.

5.3.4 ÉQUIPEMENT SOUS PRESSION

Sans objet : La zone d'étude n'est pas concernée par la présence d'équipements sous pression.

5.3.5 ELECTRICITE

Sans objet : Le site KOMORI CHAMBON poursuit son activité. Aucune coupure d'électricité n'a été nécessaire.

5.3.6 GAZ

Sans objet : la zone n'est pas alimentée en gaz.

5.3.7 ENGIN PYROTECHNIQUES

Sans objet : la zone d'étude n'était pas concernée par la présence ou la manipulation d'engins pyrotechniques.

6 ADEQUATION DES MESURES DE MISES EN SECURITE REALISEES AVEC CELLES PREVUES LORS DE LA NOTIFICATION

L'ensemble des mesures de mises en sécurité prévues lors de la notification a été réalisé.

7 SYNTHÈSE DES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES DISPONIBLES

Une étude a été menée sur le site :

- Rapport DEKRA n°54193823 – Audit environnemental, missions globales INFOS : visite de site (A100 selon la norme NF X 31-620-2), étude historique et documentaire (A110 selon la norme NF X 31-620-2), étude de vulnérabilité (A120 selon la norme NF X 31-620-2) et DIAG (A200 et A270 selon la norme NF X 31-620-2).

Cette étude a également porté sur la recherche de pollution aux alentours des cuves enterrées de fioul dans le cadre de la cession du site. Ainsi, les résultats des sondages S4 à S7 (ZS3) ne sont pas à prendre en considération dans le cadre de cette ATTES.

La synthèse de cette étude est présentée ci-dessous.


7.1 SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE DEKRA N°54193823 – AUDIT ENVIRONNEMENTAL, MISSIONS GLOBALES INFOS ET DIAG

<p>CONTEXTE DE LA MISSION</p>	<p>Dans le cadre de la vente d'une parcelle ayant accueilli une activité de peinture cessée en 1990 et dont les installations ont été démantelées, le client a procédé à la notification de cessation en ligne. A l'issue de cette démarche, la DREAL demande à KOMORI CHAMBON de faire attester de la mise en œuvre des mesures relatives à la mise en sécurité. La rubrique 2560 (travail des métaux) sera poursuivie avec un nouvel exploitant dont le changement devra être effectué auprès de la DREAL. Ainsi, l'activité 2560 n'est pas prise en considération dans le périmètre de la cessation d'activité.</p> <p>De plus, quatre cuves de fioul enterrées de 10 m3 sont localisées au droit de la future cession. KOMORI CHAMBON a donc souhaité compléter le diagnostic, prévu initialement uniquement sur le périmètre de la cessation d'activité (cabine de peinture) en ajoutant cette zone.</p>																			
<p>SITUATION REGLEMENTAIRE</p>	<p>Le site à l'étude est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) soumise à Déclaration pour les rubriques 2560 (travail des métaux) et 2940 (application de peinture).</p>																			
<p>VISITE DE SITE (MISSION A100)</p>	<p>Le site a été visité le vendredi 26 juillet 2024 par Mme BROUARD (chef de projets DEKRA) en compagnie de Mme MONNET (Assistante). Les zones visitées correspondent à l'ancienne activité de peinture, au bâtiment qui sera cédé au prochain exploitant et la zone des cuves enterrées de fioul.</p>																			
<p>ETUDE HISTORIQUE ET DOCUMENTAIRE (MISSION A110)</p>	<p>Dates</p>	<p>Evolution des principales activités exercées sur le site</p> <table border="1"> <tr> <td>1913</td> <td>Création de l'usine</td> </tr> <tr> <td>1932</td> <td>La zone d'étude apparaît quasiment dans son état actuel excepté le hangar en partie sud du site qui n'a pas encore été construit.</td> </tr> <tr> <td>Entre 1949 et 1969</td> <td>Le hangar de stockage au sud de la zone d'étude est construit. L'usine s'est agrandie au nord.</td> </tr> <tr> <td>1964</td> <td>Le site est exploité par la SARL MACHINES CHAMBON et Fonderies Ardéchoises de précision</td> </tr> <tr> <td>1974</td> <td>Achat et installation de la cabine de peinture</td> </tr> <tr> <td>Entre 1980 et 1991</td> <td>L'usine KOMORI s'est de nouveau agrandie au nord</td> </tr> <tr> <td>1987</td> <td>L'usine devient KOMORI CHAMBON</td> </tr> <tr> <td>1990</td> <td>Arrêt de l'activité de peinture</td> </tr> <tr> <td>1997</td> <td>Revente de la cabine de peinture à la fonderie Jouve</td> </tr> </table>	1913	Création de l'usine	1932	La zone d'étude apparaît quasiment dans son état actuel excepté le hangar en partie sud du site qui n'a pas encore été construit.	Entre 1949 et 1969	Le hangar de stockage au sud de la zone d'étude est construit. L'usine s'est agrandie au nord.	1964	Le site est exploité par la SARL MACHINES CHAMBON et Fonderies Ardéchoises de précision	1974	Achat et installation de la cabine de peinture	Entre 1980 et 1991	L'usine KOMORI s'est de nouveau agrandie au nord	1987	L'usine devient KOMORI CHAMBON	1990	Arrêt de l'activité de peinture	1997	Revente de la cabine de peinture à la fonderie Jouve
1913	Création de l'usine																			
1932	La zone d'étude apparaît quasiment dans son état actuel excepté le hangar en partie sud du site qui n'a pas encore été construit.																			
Entre 1949 et 1969	Le hangar de stockage au sud de la zone d'étude est construit. L'usine s'est agrandie au nord.																			
1964	Le site est exploité par la SARL MACHINES CHAMBON et Fonderies Ardéchoises de précision																			
1974	Achat et installation de la cabine de peinture																			
Entre 1980 et 1991	L'usine KOMORI s'est de nouveau agrandie au nord																			
1987	L'usine devient KOMORI CHAMBON																			
1990	Arrêt de l'activité de peinture																			
1997	Revente de la cabine de peinture à la fonderie Jouve																			
<p>ETUDE DE VULNERABILITE (MISSION A120)</p>	<p>Géologie</p>	<p>Alluvions actuelles et récentes : sables, graviers, galets et limons (Fz)</p> <p>Hydrogéologie</p> <p>Présence d'une nappe au droit du site, vulnérable à toute pollution issue du site. Cette ressource est non sensible.</p>																		



	<p>Hydrologie</p>	<p>Cette ressource est non vulnérable vis-à-vis de toute pollution issue du site et sensible.</p>
	<p>Espaces protégés</p>	<p>Présence de nombreuses zones naturelles sensibles dans les environs du site.</p>
	<p>Sites industriels</p>	<p>Présence de plusieurs sites BASIAS en amont hydrogéologique du site.</p>
<p>ZONES SENSIBLES</p>	<p>A l'issue de la visite de site et de l'étude historique, plusieurs zones sensibles ont été identifiées.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ZS1 : Ancienne activité de peinture ; ▪ ZS2 : Séparateur d'hydrocarbures ; ▪ ZS3 : Cuves enterrées de fioul. 	
<p>INVESTIGATIONS SUR LES SOLS (MISSION A200)</p>	<p>Les investigations sur les sols ont été opérées par la société HALLE ENVIRONNEMENT, supervisées par DEKRA le 26/08/2024. Elles ont consisté en la réalisation de 7 sondages de sols d'une profondeur maximale de 4,5 m. Ces sondages ont été répartis selon les zones sensibles identifiées.</p>	
<p>INTERPRETATION DES RESULTATS (MISSION A270)</p>	<p>Il en ressort la présence de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 impact significatif en HCT et HAP en S3 (0,8-1,4m) avec une teneur respective de 550 et 124,7 mg/kg avec la détection de naphtalène (composé volatil). Cet impact n'est pas délimité ni verticalement ni horizontalement ; - des impacts en métaux lourds au droit de S1, S2 et S3 qui peuvent être expliqués par la mauvaise qualité ponctuelle des remblais. 	
<p>CONCLUSIONS/ RECOMMANDATIONS</p>	<p>Compte tenu des conclusions précédentes, DEKRA recommande :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation de sondages complémentaires afin de délimiter horizontalement et verticalement l'impact identifié en HAP et HCT au droit de S1 ; - La réalisation de sondages complémentaires au droit du bâtiment à céder étant donné la présence de remblais de mauvaise qualité ; - La réalisation d'investigations sur les gaz du sol étant donné la présence de naphtalène au droit de S1. <p>En cas de changement de configuration du site ou des usages et/ou de mises à jour de contamination non reconnues ou non portées à la connaissance de DEKRA dans le cadre de la présente étude, les conclusions de cette étude pourraient devenir caduques.</p>	



	KOMORI CHAMBON – La Voulte-sur-Rhône (07)	
	Figure 7 : Localisation des impacts sur vue aérienne	Référence : 54193823 Source : Géoservices Échelle : Cf. figure

7.2 ANALYSE CRITIQUE DES DOCUMENTS EXAMINES

7.2.1 RESPECT DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES, NORMATIVES ET MÉTHODOLOGIQUES

Le rapport DEKRA a été réalisé conformément aux normes et méthodologies en vigueur (note du 19 avril 2017 et mise à jour de la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués d'avril 2017 éditée par le Ministère en charge de l'Environnement, normes NF X31-620, révision de décembre 2021, « Qualité du sol – Prestations de services relatives aux sites et sols pollués », guide « L'analyse des risques résiduels », BRGM).

Aucune évolution réglementaire, normative ou méthodologique n'est survenue depuis la date de réalisation de ce rapport.

7.2.2 MISSION INFOS

7.2.2.1 Mission A100

La visite de site a été réalisée après la mise en œuvre des dispositions de mise en sécurité. Aucune incohérence avec les éléments de ce rapport n'est observée.

7.2.2.2 Mission A110

Cette évaluation a été réalisée de manière exhaustive.

7.2.2.3 Mission A120

La mission A120 a été réalisée de manière exhaustive. La vulnérabilité et la sensibilité des milieux ont été définies de manière pertinente.

7.2.2.4 Mission A130

Etant donné la présence de sources potentielles de pollution, un programme prévisionnel d'investigations a été réalisé en cohérence avec les profondeurs des zones sensibles identifiées et les polluants recherchés.

7.2.3 MISSION DIAG

7.2.3.1 Mission A200

La mission A200 a été réalisée de manière cohérente avec le programme prévisionnel. Le nombre de sondages et d'analyses réalisés est suffisant compte tenu des zones sensibles identifiées dans les missions A100, A110, A120. Le moyen d'investigation (foreuse) utilisé est adapté au type de polluants recherchés (HCT, HAP, BTEX, COHV, métaux) mais également pour observer la lithologie, les indices organoleptiques et les éventuelles présences de circulation de fluides.

Le programme d'analyse a été respecté, la méthodologie a respecté les normes en vigueur.

7.2.3.2 Mission A270

Les interprétations des résultats d'analyses apparaissent pertinentes au regard des teneurs mesurées. Les recommandations sont adaptées à la situation. DEKRA valide cette interprétation.

7.2.4 CONCLUSIONS DE L'ANALYSE CRITIQUE

Les données environnementales à disposition sont considérées comme exhaustives et suffisantes pour réaliser l'ATTES-SECUR.

8 ATTESTATION

Sur la base de la visite du site et de son environnement et des études environnementales réalisées à l'échelle du site par DEKRA en 2024, DEKRA délivre l'ATTES-SECUR.



ATTES - SECUR
ATTESTATION DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE MISE EN SÉCURITÉ POUR DES
INSTALLATIONS MISES À L'ARRÊT DÉFINITIF

Identification de l'entreprise certifiée, ou disposant de compétences équivalentes, délivrant l'attestation

Dénomination ou raison sociale : **DEKRA INDUSTRIAL**

SIRET : **43 325 083 401 273**

Statut juridique: **SAS**

domicilié:

Adresse : **Rue de la Vallée verte - Bâtiment 1**

Code Postal : **13667** Ville : **MARSEILLE Cedex 11**

Pays : **France**

En sa qualité d'entreprise certifiée selon les exigences du référentiel défini à l'article 3 de l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de certification prévues aux articles L. 556-1 et L. 556-2 du code de l'environnement, le référentiel, les modalités d'audit, les conditions d'accréditation des organismes certificateurs et les conditions d'équivalence prévus aux articles R. 512-39-1, R. 512-39-3, R. 512-46-25, R. 512-46-27, R. 512-66-1 et R. 515-106 du code de l'environnement, ainsi que les modèles d'attestation prévus aux articles R. 556-3 et R. 512-75-2 du code de l'environnement certificat numéro **38649-1** délivré le **15 février 2024** et valable jusqu'au **16 décembre 2025** par le LNE organisme accrédité pour la certification de services par le COFRAC sous le numéro **5-0012** (portée disponible sur www.cofrac.fr).

Description du site et de l'installation mise à l'arrêt définitif

A contrôlé la mise en œuvre des mesures de mise en sécurité des installations mises à l'arrêt définitif exploitées par :

Personne morale

Dénomination ou raison sociale : **KOMORI CHAMBON**

Code NAF : **2899A**

SIRET : **34926965400027**

Domiciliée à :

n° / voie / lieu-dit : **1 avenue Louis Antériou**

BP / code postal / ville : **07800 / La Voulte-sur-Rhône**

Pays : **FRANCE**

Régime actuel du site : **Déclaration**

IED : **Non**

Obligations en matière de cessation d'activité : **Déclaration**

Référence de l'arrêté préfectoral d'autorisation ou d'enregistrement, ou de la preuve de dépôt de la déclaration :

2283/DIV

Code AIOT : **sans objet**

Nom et coordonnées du liquidateur judiciaire : **Sans objet**

Les installations classées mises à l'arrêt suivantes :

Dénomination usuelle	Rubrique de la nomenclature	Régime	Capacité autorisée	Date de la mise à l'arrêt
Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc	2940	Déclaration	25L	31/12/1990

Occupant les parcelles suivantes :

Code département	Commune	Préfixe de section et feuille	Numéro
07	LA VOULTE SUR RHONE	AL	100

Représentant une surface totale de : 60 m²

Enjeux identifiés au stade de l'étude de vulnérabilité

Qui a identifié les enjeux suivants à proximité des installations mises à l'arrêt :

Typologie de logements et distance par rapport au site :

Typologie	Distance par rapport au site (m)
Résidentiel individuel	10

Nature des activités et distance par rapport au site :

Nature des activités	Précision éventuelle	Distance par rapport au site (m)
Industriel	à partir de 140 m au nord/nord-est	140

Dénomination des ICPE tiers et distance par rapport au site :

Dénomination	Distance par rapport au site (m)
--------------	----------------------------------

Profondeur et nature des eaux souterraines

Profondeur (m)	Nature
5	Alluvions

Usages et vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles identifiées :

<u>Eaux souterraines</u>		
Usages	Type d'usage	Vulnérabilité
Non sensibles	-	Vulnérable
<u>Eaux superficielles</u>		
Usages	Type d'usage	Vulnérabilité
Sensibles	-	Non vulnérable

Autres enjeux notables : Sans objet

Le cas échéant, référence du rapport de travaux de mise en sécurité : Sans objet

Conclusions relatives à la prestation garantissant la mise en œuvre des mesures de mise

en sécurité

Atteste, sans réserve, que l'exploitant a mis en œuvre les mesures de mise en sécurité de l'ensemble des installations mises à l'arrêt définitif sur son site, conformément à l'article R. 512-75-1 du code de l'environnement.

Quantité de produits ou déchets dangereux évacués : 0 L

Quantité de produits ou déchets non dangereux évacués : 0 L

Principales dispositions de limitation ou d'interdiction des accès mises en œuvre :

[Le site est clôturé et à accès réglementé.](#)

Dispositions prises pour supprimer les risques d'incendie et d'explosion :

[Présence d'extincteurs et de caméras](#)

En cas de mise en place d'une surveillance : [Sans objet](#)

En cas d'incompatibilité entre les enjeux et la qualité des milieux identifiée préalablement à la mise en œuvre des mesures de mise en sécurité, nature de ces incompatibilités : [Sans objet](#)

Éventuels écarts par rapport aux mesures envisagées par l'exploitant au stade de la notification de mise à l'arrêt prévue à l'article R. 512-3-1, R. 512-46-25 ou R. 512-66-1, et justifications le cas échéant : [Sans objet](#)


Éventuelles observations mineures :

Nom du signataire de l'attestation : **BROUARD Virginie**

Le **24/09/2024**

à **Marseille**

Signature et cachet :

A handwritten signature in black ink, appearing to be the initials 'VB' enclosed within a large, stylized loop.

ANNEXE 1 : RECEPISSE DE DECLARATION (9 PAGES)



PREFECTURE DE L'ARDECHE

Service Interministériel
des Affaires Civiles et Economiques
de Défense et de Protection Civile

- FICHE DE RENSEIGNEMENTS -

sur les Postes Electriques MT/BT équipés d'un transformateur
au "PYRALLENE" - (P.C.B.)

COMMUNE LA VOULTE S/RHONE - 07800

NOM DU RAISON SOCIALE DU DETENTEUR MACHINES CHAMBON

ADRESSE 1, Place Louis Antériou

Eventuellement, NOM DU POSTE _____

Subdivision E.D.F. de rattachement LE TEIL

District E.D.F. de rattachement VALENCE

RENSEIGNEMENTS SUR LE POSTE

Le Poste est situé :
- en Immeuble d'habitation
- en Etablissements recevant du Public
 en Etablissement à usage Professionnel

ENVIRONNEMENT :

- en élévation isolée
- en élévation accolée à un bâtiment
- en sous-sol
 en rez de chaussée

La porte donne sur :

- La voie publique
- L'extérieur de l'immeuble mais pas sur la voie publique (cour)
 à l'intérieur de l'immeuble

Il existe un local en dessous du poste : OUI PRECISER _____
NON

Il existe un vide sanitaire ou autre cavité : OUI PRECISER _____
NON

L'accès au poste est de plain pied
par escalier
par échelle
autres PRECISER _____

Des clés particulières sont elles nécessaires pour accéder au poste ? OUI Où se trouvent-elles ? ENTRETIEN - SECURITE
NON CONCIERGERIE

Existe-t-il à proximité une source possible d'incendie ? OUI
NON

Si OUI, PRECISER : CHAUFFERIE - RESERVOIR CARBURANT : - VIDE ORDURES
POSTE DETENTE GAZ - STOCKS MATERIAUX INFLAMMABLES
ISOLANT PHONIQUE (Polystyrène ou autre)
AUTRES _____ PRECISER _____

VENTILATION :

Ventilation en exploitation normale : Existe-t-il une ventilation basse ? OUI NON

Si OUI : Prise d'air sur extérieur de l'immeuble
Prise d'air sur intérieur de l'immeuble
Prise d'air dans la porte OUI NON

L'ouverture est-elle obstruée ? OUI NON

Existe-t-il une ventilation haute ? OUI NON

Si OUI : Prise d'air sur extérieur de l'immeuble
Prise d'air sur intérieur de l'immeuble
Prise d'air dans la porte OUI NON

Hauteur du bas de la ventilation par rapport au sol du poste : (en cm)

L'ouverture est-elle obstruée ? OUI NON

Existe-t-il une ventilation forcée ? OUI NON

Ventilation en cas d'accident :

Existe-t-il des trappes ou dalles démontables ou autre ouverture permettant une ventilation rapide ? (autre que la porte d'entrée) OUI NON

Si OUI - Ces ouvertures donnent sur l'extérieur de l'immeuble :
Ces ouvertures donnent sur l'intérieur de l'immeuble :

ETANCHEITE :

Existe-t-il des caniveaux ou fosses sous cellules ? OUI NON

Si OUI : Ces caniveaux ou fosses communiquent-ils avec l'extérieur ? OUI NON

Si OUI : Directement ?
Par passage de câbles
Autres

Le seuil empêche-t-il un écoulement du diélectrique vers l'extérieur ?

(Surélévation du seuil, marche, pas de porte...) OUI NON

Si OUI : Quelle est sa hauteur ? _____ (en cm)

Existe-t-il un puisard ou une bouche d'égoût ou un fil d'eau ?

- Dans le poste OUI NON
- A proximité immédiate OUI NON

Existe-t-il d'autres communications possibles avec l'extérieur ?

(Passage de câbles, trémies, gaines, conduits, grillages de séparation, murs ou sol fendus) OUI NON PRECISER _____

LE TRANSFORMATEUR :

- Caractéristiques : Lues sur fichier
sur place

PUISSANCE	<u>125 KVA</u>
TENSION PRIMAIRE	<u>15KV</u>
TENSION SECONDAIRE	<u>220 V</u>
DATE DE FABRICATION	<u>1983</u>
TYPE DE DIELECTRIQUE	<u>Pyralène</u>

- Le transformateur a-t-il un conservateur ? (réservoir en partie haute) : OUI NON

- Si le diélectrique est à base de PCB (Pyralène ou Askarel), le transformateur a-t-il la plaque réglementaire ? OUI NON

FOSSE TRANSFO OU BAC DE RETENTION :

- Le transformateur est équipé d'un bac de rétention en tôle ? OUI NON
- Il existe une fosse sous le transfo ? OUI NON
Si OUI, il existe une grille en métal déployé OUI NON
il y a des cailloux ? OUI NON

mettre une croix dans la case correspondante.

OBSERVATIONS :

Signature et qualité du déclarant,

LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT

03.04.87

L'ouverture est-elle obstruée ? OUI NON

Existe-t-il une ventilation haute ? OUI NON

Si OUI : Prise d'air sur extérieur de l'immeuble
Prise d'air sur intérieur de l'immeuble
Prise d'air dans la porte OUI NON

Hauteur du bas de la ventilation par rapport au sol du poste : (en cm) 300

L'ouverture est-elle obstruée ? OUI NON

Existe-t-il une ventilation forcée ? OUI NON

Ventilation en cas d'accident :

Existe-t-il des trappes ou dalles démontables ou autre ouverture permettant une ventilation rapide ? (autre que la porte d'entrée) OUI NON

Si OUI - Ces ouvertures donnent sur l'extérieur de l'immeuble :
Ces ouvertures donnent sur l'intérieur de l'immeuble :

ETANCHEITE :

Existe-t-il des caniveaux ou fosses sous cellules ? OUI NON

Si OUI : Ces caniveaux ou fosses communiquent-ils avec l'extérieur ? OUI NON

Si OUI : Directement ?
Par passage de câbles
Autres

Le seuil empêche-t-il un écoulement du diélectrique vers l'extérieur ?

(Surélévation du seuil, marche, pas de porte...) OUI NON

Si OUI : Quelle est sa hauteur ? _____ (en cm)

Existe-t-il un puisard ou une bouche d'égoût ou un fil d'eau ?

- Dans le poste OUI NON
- A proximité immédiate OUI NON

Existe-t-il d'autres communications possibles avec l'extérieur ?

(Passage de câbles, trémies, gaines, conduits, grillages de séparation, murs ou sol fendus) OUI NON PRECISER _____

LE TRANSFORMATEUR :

- Caractéristiques : Lues sur fichier
sur place

PUISSANCE 160 KVA
TENSION PRIMAIRE 15 KV
TENSION SECONDAIRE 220 V
DATE DE FABRICATION 1971
TYPE DE DIELECTRIQUE Askarel

- Le transformateur a-t-il un conservateur ? (réservoir en partie haute) : OUI NON

- Si le diélectrique est à base de PCB (Pyralène ou Askarel), le transformateur a-t-il la plaque réglementaire ? OUI NON

FOSSE TRANSFO OU BAC DE RETENTION :

- Le transformateur est équipé d'un bac de rétention en tôle ? OUI NON
- Il existe une fosse sous le transfo ? OUI NON
Si OUI, il existe une grille en métal déployé OUI NON
Il y a des cailloux ? OUI NON

mettre une croix dans la case correspondante.

OBSERVATIONS :

Signature et qualité du déclarant,

LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT

03.04.87

L'ouverture est-elle obstruée ? OUI NON

Existe-t-il une ventilation haute ? OUI NON

Si OUI : Prise d'air sur extérieur de l'immeuble
Prise d'air sur intérieur de l'immeuble
Prise d'air dans la porte OUI NON

Hauteur du bas de la ventilation par rapport au sol du poste : (en cm) 300

L'ouverture est-elle obstruée ? OUI NON

Existe-t-il une ventilation forcée ? OUI NON

Ventilation en cas d'accident :

Existe-t-il des trappes ou dalles démontables ou autre ouverture permettant une ventilation rapide ? (autre que la porte d'entrée) OUI NON

Si OUI - Ces ouvertures donnent sur l'extérieur de l'immeuble :
Ces ouvertures donnent sur l'intérieur de l'immeuble :

ETANCHEITE :

Existe-t-il des caniveaux ou fosses sous cellules ? OUI NON

Si OUI : Ces caniveaux ou fosses communiquent-ils avec l'extérieur ? OUI NON

Si OUI : Directement ?
Par passage de câbles
Autres

Le seuil empêche-t-il un écoulement du diélectrique vers l'extérieur ?

(Surélévation du seuil, marche, pas de porte...) OUI NON

Si OUI : Quelle est sa hauteur ? _____ (en cm)

Existe-t-il un puisard ou une bouche d'égoût ou un fil d'eau ?

- Dans le poste OUI NON
- A proximité immédiate OUI NON

Existe-t-il d'autres communications possibles avec l'extérieur ?

(Passage de câbles, trémies, gaines, conduits, grillages de séparation, murs ou sol fendus) OUI PRECISER _____
NON

LE TRANSFORMATEUR :

- Caractéristiques : Lues sur fichier
sur place

PUISSANCE 125 KVA
TENSION PRIMAIRE 15 kV
TENSION SECONDAIRE 220V
DATE DE FABRICATION 1959
TYPE DE DIELECTRIQUE Pyralène

- Le transformateur a-t-il un conservateur ? (réservoir en partie haute) : OUI NON

- Si le diélectrique est à base de PCB (Pyralène ou Askarel), le transformateur a-t-il la plaque réglementaire ? OUI NON

FOSSE TRANSFO OU BAC DE RETENTION :

- Le transformateur est équipé d'un bac de rétention en tôle ? OUI NON
- Il existe une fosse sous le transfo ? OUI NON
Si OUI, il existe une grille en métal déployé OUI NON
il y a des cailloux ? OUI NON

mettre une croix dans la case correspondante.

OBSERVATIONS :

Signature et qualité du déclarant,

LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT

03.04.87

REPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE L'ARDÈCHE

Tel. : 75 64 01 77

Service Interministériel
des Affaires Civiles et Economiques
de Défense et de Protection Civile

07007 Privas. le

17 MARS 1987

N° 149/PC/07/EP/BH

Affaire suivie par :
M.E. PELOUX

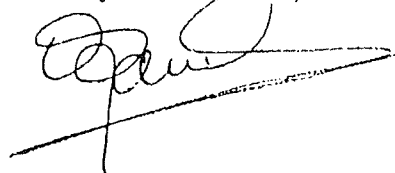
Monsieur,

*Je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe une ou plusieurs
fiches à renseigner concernant les transformateurs ou condensateurs
électriques utilisant le P.C.B. et dont vous avez déclaré être détenteur.*

*Ces fiches, que vous voudrez bien me retourner dans les meilleurs
délais possibles dûment renseignées, apporteront une connaissance plus
exacte des caractéristiques techniques et de l'environnement immédiat de
chaque installation et permettront en cas d'incident ou d'accident une
intervention plus efficace des secours.*

*Je vous prie d'agréer Monsieur l'expression de mes sentiments
les meilleurs.*

Pour le Préfet, Commissaire de la République,
Le Chef de Service,



Francis DOUILLET

M. le Directeur de la Sté CHAMBON

07800 - LA VOULTE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MAIRIE
DE
07800 LA VOULTE SUR RHONE

TÉL. (75) 62 40 44

PROCES VERBAL DE NOTIFICATION

Le Député Maire de la Commune de La Voulté-sur-Rhône (Ardèche),
certifie avoir notifié le
à LA SOCIETE KOMORI CHAMBON
UN RECEPISSE DE DECLARATION RELATIF A LA CREATION D'UNE INSTALLATION
CLASSEE.

Le document susvisé ainsi qu'un exemplaire du présent
procès-verbal ont été remis à :

Le Député-Maire,

Le Destinataire,

L'Agent Notificateur,

PO MAILLEVAR

Le 17-8-89

Pour Remise à l'intéressé

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARDÈCHE

Tél. : 75-66-50-00

01

Direction de l'Administration Générale
et de la Réglementation

07007 Privas, le

4ème Bureau
Urbanisme et Cadre de Vie

Références à rappeler :

N° Poste 5093 - RR/HH

Dossier suivi par : Mme R. ROSTAING

INSTALLATION CLASSEE POUR

LA PROTECTION DE

L'ENVIRONNEMENT SOUMISE A

DECLARATION

N° 2283/DIV

- R E C E P I S S E D E D E C L A R A T I O N -

LE PREFET DE L'ARDECHE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi du 19 juillet 1976 relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;

VU le décret n° 77.1133 du 21 septembre 1977, pris en application de la loi susvisée ;

VU le tableau annexé au décret n° 53.578 du 20 mai 1953 constituant la nomenclature des Installations Classées, modifié, notamment par le décret n° 77.1134 du 21 septembre 1977 ;

VU l'Arrêté Préfectoral n° 1D/4B - 78/42 du 19 juin 1978, relatif aux prescriptions générales applicables dans le Département de l'ARDECHE ;

VU l'avis de M. l'Ingénieur Subdivisionnaire des Mines, Inspecteur des Installations Classées, en date du 7 août 1989 ;

.../...

DONNE RECEPISSE

à la Société KOMORI CHAMBON MACHINER - 6 Rue Rodin - "La Source" - B.P 6329
- 45063 ORLEANS CEDEX 2 de sa déclaration en date du 7 août 1989 relative à
la création d'une installation classée soumise à Déclaration, située sur le
territoire de la Commune de LA VOULTE-SUR-RHONE - 1 Avenue Louis Antérieur
et de la nature suivante :

- Travail mécanique des métaux et alliages par décolletage, fraisage...
Atelier dont le nombre d'ouvriers est supérieur à 15, activité rangée sous
le N° 282-2°/ ;
- Application à froid sur support quelconque des peintures par
pulvérisation, quantité utilisée journalièrement étant inférieure ou égale à
25 litres, activité rangée sous le n° 405-B-1°/-b ;
- Installation de réfrigération dont la puissance absorbée est supérieure à
50 KW, mais inférieure ou égale à 500 KW, activité rangée sous
le 361-B-2°/ ;

de la nomenclature des installations classées pour la protection de
l'environnement.

Les prescriptions énumérées sur l'annexe jointe au
présent récépissé seront strictement observées.

En aucun cas, le présent récépissé de déclaration
ne peut être considéré comme valant permis de construire.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément
réservés.

L'Administration pourra, en vertu de la loi,
lorsque l'intérêt de la sécurité et de la salubrité publiques l'exigera
après avis du Conseil Départemental d'Hygiène, imposer par arrêté, toutes
prescriptions spéciales nécessaires.

Au cas où l'installation projetée n'aurait pas été
ouverte dans le délai de trois ans à partir du jour de la déclaration ou si
son exploitation était interrompue pendant plus de deux années
consécutives, sauf cas de force majeure, l'industriel devrait faire une
nouvelle déclaration dans les formes prévues par l'article 25 du décret du
21 septembre 1977.

.../...

En cas de changement d'exploitant, une nouvelle déclaration devra être faite par le successeur dans le mois qui suit la prise de possession.

Une nouvelle déclaration devra également être faite en cas de transfert, de transformation ou d'extension de l'installation, préalablement aux changements projetés.

Le présent récépissé sera affiché pendant une durée minimum d'un mois à la Mairie de LA VOULTE-SUR-RHONE, les tiers pourront consulter sur place le texte des prescriptions générales : un procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera adressé par les soins du Maire.

M. le Maire de LA VOULTE-SUR-RHONE et M. l'Inspecteur des Installations Classées sont chargés de veiller à l'exécution des prescriptions ci-dessus indiquées.

FAIT A PRIVAS, le 9 AOUT 1989

Pour le Préfet,
Le Chef de Bureau,

Signé : Sylvette BUFFAT

POUR AMPLIATION

Le Chef de Bureau,

Sylvette BUFFAT

ANNEXE 2 : NOTIFICATION DE CESSATION D'ACTIVITE (4 PAGES)



Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Cabine peinture sur la commune principale de l'AIOT 1 Avenue Louis Anteriou 07800 La Voulte-sur-Rhône.

La référence de votre dossier est A-3-LA0S2ON7 et concerne une demande de type "une déclaration de cessation d'activité"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 10/10/2023 à 13h40 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de cessation d'activité**

Numéro d'AIOT : **0100029012**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **34926965400027**

Raison sociale **KOMORI-CHAMBON**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

1 AVENUE LA VOULTE-SUR-RHONE

07800 LA VOULTE SUR RHONE

Signataire

Qualité : **Directeur Usine**

Référent

Fonction : **Directeur Usine**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Cabine peinture**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **1 Avenue Louis Anterieu 07800 La Voulte-sur-Rhône**

X : 840853

Y : 6413007

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

6 - Cessation d'activité

Information concernant la cessation d'activité

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite (ou a exploité par la passé) déjà au moins :

- Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **Non**
- Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **Non**

Date de mise à l'arrêt de l'installation : **01/01/1990**

Il s'agit d'une : **Cessation partielle de l'activité**

Parcelles concernées par la cessation d'activité :

- Parcelle 1 : **La Voulte-sur-Rhône 07800 (000 , AL , 0100)**

Rubriques des installations classées concernées par la cessation :

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Régime
2940	2940-3-b	Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc.	DC

Mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site

Evacuation des produits dangereux et gestion des déchets présents sur le site, en précisant le calendrier prévisionnel :

La cabine peinture a été vendu

Interdictions ou limitations d'accès au site, en précisant le calendrier prévisionnel :

Néant à date

Suppression des risques d'incendie et d'explosion, en précisant le calendrier prévisionnel :

Néant à date

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement, tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux, en précisant le calendrier :

Néant à date

Mesures de gestion ou restrictions d'usage temporaires, en précisant le calendrier :

Néant à date

Mesures destinées à placer les terrains de l'installation dans un état permettant un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation :

Néant à date

Autres mesures prises ou prévues pour supprimer les dangers et inconvénients pour les terrains voisins non concernés par la cessation d'activité

Néant à date

Une attestation de mise en sécurité pour cette cessation d'activité est-elle disponible ? **Non**

[Engagement du déclarant](#)

Je confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme

Je m'engage à déposer l'attestation de mise en sécurité, compte tenu des rubriques concernées par la cessation d'activité, conformément à l'article R. 512-66-1 du code de l'environnement.

ANNEXE 3 : PREUVE CESSION CABINE DE PEINTURE (2 PAGES)

Demande de désinvestissement

Date : 14 / 05 / 1997

Désignation : Cabine à peinture

Date d'acquisition : ≈ 1974

Etablissement : La Voulte

Centre de coût : ✓ 290

Cession

montant (ht) : 20.000 Fr

Mise au rebut Transfert

établissement :

centre de coût :

But de l'opération : Suppression de la cabine à peinture qui n'est plus utilisée.

Demandeur

cel Bours

Directeur
départementDirection
administrationDirection
générale**Cadre réservé aux services comptables**Bien immobilisé Petit matériel

Clients

Immobilisations

Trésorerie

facturé le :
montant (ht) :

saisie le :

date d'encaissement :

compte bilan actif :
compte bilan passif :
compte de résultat :
centre de coût :

autres informations :

FAX RECU de
03-07-1997 09:37le 03/07/97 09:32 sur FONDERIE JOUVE
KOMORI CHAMBON LA VOULTE

P: 1/1

P.01/01

Fonderie JOUVE 010.xls

KOMORI CHAMBON1 avenue Louis ANTERIOU 07800 LA VOULTE FRANCE
Tel : 04 75 85 17 11 Téléc : 04 75 85 17 93

DESTINATAIRE : FONDERIE JOUVE

DATE : 2.07.1997

A L'ATTENTION DE : Mr. TREVINO

EXPEDITEUR : BOUVIER .M

COPIE A :

COPIE A :

N° DE FAX : 04 75 62 23 49

TOTAL 1 Page

PAGE : 1/1

OBJET : Cabine à peinture + sècheurs + accessoires.

Montant: 20.000 Fr H.T..

Nous vous confirmons le prix du matériel qui vous est vendu dans l'état et que pour la mise en service cela nécessite la mise au norme en vigueur à ce jour.

La SOCIETE NOUVELLE DES FONDERIES JOUVE s'engage à mettre le matériel cité ci-dessus en conformité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Michel BOUVIER

Mr. Trevino
M. TREVINO
SOCIÉTÉ NOUVELLE
DES FONDERIES JOUVE
Quai Jean-Jaurès - B. P. 06
07800 LA VOULTE
Tél. 75.62.23.40 - Fax 75.62.23.40

Michel Bouvier